



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

TO/YH

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2011
2. COM (2011) 417 COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS La réforme de la politique commune de la pêche

- Examen et adoption d'un avis politique
3. COM (2011) 530 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des produits vinicoles aromatisés

- Examen et adoption d'un avis motivé
4. Divers (demande d'entrevue FLB / réforme de la PAC)

*

Présents : M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, M. Jean Colombera, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Ben Scheuer, M. Carlo Wagner, M. Raymond Weydert

M. André Vandendries, M. Jean-Michel Treinen, Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Timon Oesch, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Roger Negri, Président de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2011**

Le projet de procès-verbal sous objet est approuvé.

2. **COM (2011) 417 COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS La réforme de la politique commune de la pêche**

- Examen et adoption d'un avis politique

M. le Président rappelle que cet avis au sujet de la réforme de la politique commune de la pêche a été transmis par courriel aux membres de la commission et se limite à formuler les observations faites lors de la réunion du 15 septembre 2011.

Le représentant du groupe « déi gréng », qui souhaite compléter l'avis par endroits et en distribue une version amendée, est invité à motiver ses propositions d'ajout. En résumé, il s'agit d'insister sur certains points de l'avis.

Débat :

M. le Président constate qu'il s'agit de propositions émanant du groupe « Greenpeace » dont il vient d'être contacté juste avant la réunion. L'orateur rappelle que les séances plénières de la semaine suivante ont été reportées. La commission devrait donc saisir aujourd'hui la séance plénière de ses avis, si elle souhaite respecter les délais en cours.

De manière générale, les représentants du Ministère souhaitent rappeler qu'au niveau du Conseil ce paquet de réforme se trouve à un stade précoce de la procédure. La Commission européenne n'a pas encore pu présenter l'ensemble du volet législatif afférent. Les discussions et négociations au niveau du Conseil sont loin d'être closes. Il est évident que jusqu'à présent peu de modalités d'application concrètes ont pu être énoncées. Il ne serait pas non plus sage qu'un Etat se fige déjà avant le début des négociations sur une multitude de revendications et propositions concrètes. Par ailleurs, au sein du Conseil, des alliances de vote se négocient en tenant également compte des intérêts politiques différents dans les divers dossiers en cours. Les orateurs donnent à considérer que la tâche du Gouvernement à ce niveau et à un tel stade de la procédure n'est pas simplifiée par des prises de position par trop catégoriques de la Chambre des Députés.

Les ajouts présentés sont discutés comme suit :

ajout 1) Sauf la précision « d'ici quelques années », le bout de phrase visant à compléter le premier alinéa de l'avis est accepté.

ajout 2) Sauf à la déplacer dans un contexte plus approprié, comme phrase finale du nouvel sixième alinéa par exemple, et de la reformuler de manière positive, la phrase visant à compléter le quatrième alinéa de l'avis est acceptée.

ajout 3) L'ajout visant la première phrase du cinquième alinéa est refusé. Le représentant du groupe « déi gréng » n'insiste pas sur ce point. Plusieurs intervenants critiquent, en effet, le sous-entendu qui serait transporté par la précision « qui pêchent selon des pratiques durables, respectivement qui s'engageraient à le faire », comme si toutes les pêcheries artisanales côtières pratiquaient aujourd'hui une pêche non durable. Ces

intervenants tiennent également à souligner que, de manière tout à fait générale, la pêche, artisanale ou non, devrait se pratiquer suivant des critères de durabilité.

ajout 4) L'ajout d'un nouveau sixième alinéa, visant à souligner davantage la problématique actuelle de la surpêche, est accepté sous réserve de remplacer le terme « insiste » par celui de « préconise », même si les représentants du Ministère critiquent la référence faite par ce nouvel alinéa à un seul rapport scientifique déterminé.

ajout 5) Sous réserve qu'il soit fait abstraction de sa deuxième phrase qui suscite l'opposition des représentants du Ministère, l'ajout d'un nouvel septième alinéa est accepté. Cet alinéa devrait se limiter à souligner l'importance de la création d'un réseau de réserves marines, sans toutefois ajouter une revendication de superficie concrète. Ainsi, la phrase subsistante de cet alinéa pourrait, le cas échéant, être ajoutée à l'alinéa précédent.

Sous réserve d'être amendé dans le sens discuté, l'assistance marque son accord au projet de résolution. La version modifiée sera distribuée en début de la séance plénière de cet après-midi.

3. COM (2011) 530 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des produits vinicoles aromatisés

- Examen et adoption d'un avis motivé

M. le Président rappelle que cet avis motivé résulte de préoccupations exprimées lors de la réunion du 15 septembre 2011 par des députés de la région viticole du pays et transpose cette discussion tout en la précisant.

Constatant qu'aucune question ou remarque ne semble s'imposer, M. le Président fait procéder au vote. L'avis est adopté à l'unanimité. La résolution est signée sur place.

4. Divers (demande d'entrevue FLB / réforme de la PAC)

- M. le Président informe la commission d'une demande d'entrevue de la part du « Fräie Lëtzebuerger Bauereverband » au sujet de la période de transition jusqu'à la levée des quotas laitiers en 2015. L'assistance marque son accord à un tel échange de vues. Une demande afférente sera adressée à la Conférence des Présidents.
- M. le Président, évoquant une conférence organisée à ce sujet, juge utile que la commission commence à s'intéresser de plus près à la réforme envisagée de la politique agricole commune et d'y dédier une prochaine réunion.

Luxembourg, le 17 octobre 2011

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Roger Negri